

Analyse comparée des filières sélectives de l'enseignement supérieur en Île-de-France dans le domaine des sciences humaines et sociales : Paris Dauphine, Sciences Po, Licences sélectives de l'Université Paris 1

Avertissement :

Ce rapport est issu d'une recherche financée par la DEPP¹ et la SIES², coordonnée par Marco Oberti (Sciences Po – OSC), à laquelle ont participé Pauline Barraud de Lagerie (Université Paris Dauphine – IRISSO), Mathieu Rossignol-Brunet (Sciences Po – OSC et Université Toulouse II – CERTOP), Yannick Savina (Sciences Po – OSC) et Élise Tenret (Université Paris Dauphine – IRISSO).

Un rapport détaillé a été remis à la DEPP et à la SIES en septembre 2020. Cette version disponible en ligne constitue une version remaniée et anonymisée de ce rapport.

Un rapport sur les filières sélectives dans le domaine des sciences humaines et sociales

Dans l'abondante littérature traitant des inégalités d'accès à l'entrée dans l'enseignement supérieur, deux points attirent l'attention. D'abord, les filières de sciences humaines et sociales (SHS) y sont relativement peu étudiées. Ensuite, les inégalités d'accès aux filières « prestigieuses » portent sur les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ou les grandes écoles elles-mêmes, sans grand intérêt pour les universités traditionnellement considérées comme « non sélectives ». Pourtant le contexte actuel de diversification de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur et plus particulièrement dans ces universités, en lien avec une concurrence inter-établissements, a largement modifié le paysage.

Afin d'éclairer les recompositions à l'œuvre dans les filières sélectives en SHS, nous avons sélectionné trois établissements situés en Île-de-France, un territoire particulièrement bien doté en institutions d'enseignement supérieur et caractérisé par une forte concurrence :

- **Sciences Po**, une grande école « classique » mais revendiquant le statut d'« université de recherche » au niveau international ;
- l'**Université Paris Dauphine**, une université au profil atypique ayant peu après sa création en 1970 instauré des pratiques de sélection, déclarées illégales en 1990 puis légales en 2004 lorsque Dauphine a obtenu le statut de « grand établissement » ;
- **Paris 1**, une université « classique » mais qui se caractérise (et se distingue de bien d'autres universités) par un grand nombre de licences sélectives parmi les plus attractives en Île-de-France.

Bases de données mobilisées :

- Les bases SISE du SIES et PostBac de la DEPP permettent de repérer les profils sociaux des *inscrits* dans les différentes formations franciliennes de l'enseignement supérieur en SHS (universités, écoles et CPGE).
- Face à l'impossibilité d'isoler les licences sélectives dans les bases SISE, et sans avoir accès aux données internes de l'université Paris 1, nous avons eu recours à la base APB 2016, issue de l'ancienne plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Admission Post-Bac, pour obtenir des informations sur les candidats et *admis* en licences sélectives.
- Les données internes de l'UPD et de Sciences Po (2014- 2018) nous ont permis d'obtenir des informations plus précises sur les candidats, admis et inscrits de ces institutions.

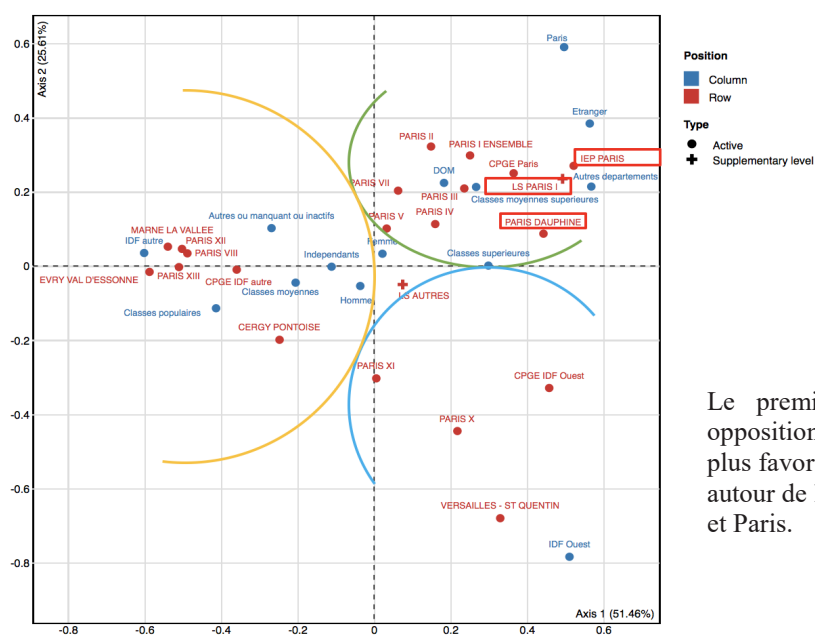
¹ Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

² Sous-direction des Systèmes d'Information et des Études Statistiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Un focus sur trois institutions aux modalités de sélection différentes

Nous avons mis en œuvre plusieurs méthodes statistiques dont une Analyse Factorielle des Correspondances des établissements franciliens, permettant de les positionner en fonction du sexe, de l'origine sociale et du département de résidence de leurs étudiants en terminale. Elle permet, dès l'introduction du rapport, de souligner *de facto* la **très grande proximité scolaire et sociale des profils des inscrits** dans les trois établissements étudiés. Ceux-ci (en haut à droite) se distinguent à la fois des universités et des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) des banlieues franciliennes les moins favorisées (à gauche) et des universités et CPGE des banlieues favorisées (en bas à droite).

AFC des établissements franciliens en fonction du sexe, de l'origine sociale et du département d'études en terminale



Le premier axe est structuré par une opposition sociale (catégories des moins aux plus favorisées). Le second axe est structuré autour de l'opposition entre banlieues Ouest et Paris.

Cette proximité des établissements ne relève néanmoins pas d'une stricte similarité des procédures de sélection. Elles ont chacune mis en place des modalités « principales » de sélection qui leur sont propres (un concours pour Sciences Po, un algorithme pour Dauphine, et un examen des dossiers pour les licences sélectives de Paris 1). A ces voies principales s'ajoutent des voies d'accès spécifiques, en particulier dans le cas des programmes d'ouverture sociale de Sciences Po (Conventions Éducatives Prioritaires) et de Dauphine (programme Égalité des Chances), mais aussi la voie internationale pour Sciences Po et le programme Talents pour Dauphine.

Une approche comparative originale qui tient compte des établissements d'origine des candidats

Pour tenir compte de la singularité des établissements, la première partie du rapport présente, de façon détaillée et distincte pour chacune des trois institutions, les dynamiques de recrutement sur la période récente 2014-2018.

Pour chaque cas, le rapport traite deux volets.

D'abord, il met en évidence les effets du recrutement au regard des caractéristiques des candidats / admis / inscrits, saisies à travers une série de variables (sexe, origine sociale, localisation du lycée d'origine, niveau scolaire).

Mais au-delà des caractéristiques individuelles des étudiants, l'originalité de ce rapport est de mettre également en lumière les **dynamiques engendrées par la sélection** du point de vue des **caractéristiques des lycées d'origine** : statut privé ou public, localisation géographique, profil social, profil scolaire (présence d'une CPGE, taux de passage en CPGE et taux de mention).

Dans la deuxième partie du rapport, ces caractéristiques des élèves et celles des lycées d'origine sont traités de façon comparative entre les trois établissements, afin de préciser les points communs et les différences significatives entre ces filières sélectives.

Focus sur quelques résultats

- **Les candidats et admis dans ces trois institutions sont sur-sélectionnés socialement comparativement à la population de leur lycée d'origine**, notamment dans les établissements publics et dans le cas de Sciences Po. En effet, Leur profil social diffère significativement de celui de l'ensemble des terminales générales de leur lycée d'origine, même pour les établissements les plus favorisés.
- **Ces trois filières sélectives recrutent des étudiants au profil social, scolaire et territorial beaucoup plus favorisé que celui des licences non sélectives des SHS.** Certaines différences se donnent à voir : l'Université Paris Dauphine recrute davantage auprès des classes supérieures du privé tandis que les classes moyennes-supérieures à fort capital culturel sont davantage représentées à Sciences Po et dans les licences sélectives de Paris 1.
- Une fois les effets de composition sociale et scolaire des lycées d'origine neutralisés, **les candidats scolarisés dans un lycée public ont plus de chances d'être admis dans l'une de ces trois institutions que ceux scolarisés dans un établissement privé.**
- **D'un point de vue géographique, les viviers d'étudiants différent selon les trois institutions.** Si les territoires les plus favorisés, et notamment ceux franciliens, sont les principaux pourvoyeurs de ces trois institutions, le recrutement se fait davantage à l'échelle nationale à Sciences Po, tandis que Dauphine recrute plus massivement dans l'ouest francilien. Pour Sciences Po et Paris 1 notamment, les candidats et admis non-franciliens sont sur-sélectionnés sur le plan scolaire.
- **Les programmes d'ouverture sociale de Sciences Po et Dauphine, quoique différents (en nombre de lycées concernés, modalités de sélection et couverture territoriale), contribuent au recrutement d'étudiants moins favorisés dans les deux institutions.** Dans les deux cas, la part d'élèves issus des catégories populaires y est en effet nettement supérieure à celle de la procédure par examen pour Sciences Po et *Boléro* pour Dauphine (un peu plus de 30 % pour respectivement 3 et 6%) ; toutefois, les élèves issus des catégories supérieures restent majoritaires (autour de 40%) dans ces dispositifs. Dans les deux cas, l'objectif d'ouverture sociale est donc ambivalent et conduit à des interrogations sur les logiques de discrimination positive retenues.
- **Selon les institutions, les caractéristiques socialement discriminantes dans le processus d'admission différent.** A Sciences Po par exemple, les garçons, toutes choses égales par ailleurs, ont significativement plus de chance d'être admis que les filles.

- **Tous les lycées ne sont pas également pourvoyeurs de candidats et d'admis dans ces filières sélectives de l'enseignement supérieur, ce qui confirme l'existence d'enchaînements institutionnels entre le secondaire et le supérieur.**

Le rapport identifie quatre types de lycées :

- ceux qui envoient beaucoup de candidats, avec un taux d'admission relativement élevé - des lycées publics et privés les plus réputés, souvent situés en région parisienne ou une grande capitale régionale ;
- ceux qui envoient beaucoup de candidats mais ont finalement peu d'admis – des lycées moins réputés, plus souvent privés ;
- ceux qui envoient peu de candidats mais ont un taux d'admission relativement élevé – le plus souvent des lycées publics situés hors Île-de-France dans lesquels ne candidatent qu'un nombre restreint d'élèves sur-sélectionnés sur le plan scolaire, avec donc de plus grandes chances d'être admis ;
- enfin ceux, publics et moins souvent privés, qui envoient peu ou pas de candidats et ont peu ou pas d'admis – des lycées moins favorisés dans lesquels ces filières sélectives de l'enseignement supérieur ne constituent pas des orientations connues et légitimes.

Ce rapport souligne d'une part l'importante différenciation socio-scolaire et socio-territoriale des formations de premier cycle en SHS en Île-de-France, avec d'une part l'existence d'une très forte sélection à l'entrée de certaines institutions ; et d'autre part des aspirations d'orientation très inégales selon l'établissement d'origine. Les différents programmes d'ouverture sociale atténuent l'ampleur de ces inégalités, même s'ils présentent des limites.

Le rapport est aussi une invitation à bien peser les effets de la réforme du baccalauréat sur l'accès à l'enseignement supérieur. Les inégalités liées aux établissements d'origine, mises en évidence dans le rapport, pourraient en effet s'accroître dans un contexte de disparition d'un examen national.

Téléchargement du rapport complet :

<https://spire.sciencespo.fr/notice/2441/40u2e7qggi8nr988c7vrovng3j>